

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 [i.e. 56] (1985)

Heft: 5: Comment favoriser l'innovation?

Artikel: La GRI est nécessaire à notre région

Autor: Salvade, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La GRI est nécessaire à notre région

par Robert SALVADE,
président de Promindus S.A., société à capital-risque de la BCJ



La croissance économique et l'évolution de l'emploi sont inégales entre les régions helvétiques. On constate une régression constante de l'emploi dans le secteur secondaire qui subit plus fortement l'influence de l'évolution technologique. Entre 1982 et 1983, avec une croissance économique globale annuelle de 0,2 %, la Suisse n'a dépassé que de peu le niveau de la croissance zéro. Il est donc probable que les effets d'un fléchissement de la compétitivité technologique ne se limiteront pas au secteur secondaire, mais s'étendront aux branches des services.

Les processus d'adaptation et d'innovation technologique sont des facteurs qui façonnent de manière soutenue le développement de l'économie dans son ensemble et l'évolution de l'emploi.

A de rares exceptions, les secteurs dans lesquels les perspectives positives semblent prendre corps disposent d'une activité de haute gamme, d'un appareil de production renouvelé, d'une qualification reconnue et d'une flexibilité dans la recherche. Cependant, la capacité bénéficiaire de ces nouvelles entreprises est généralement affectée à l'amortissement des frais d'études antérieures, des coûts de lancement de produits et de l'investissement consenti. Ainsi donc, les résultats de la recherche sont difficilement exploitables sans une mobilisation de nouveaux fonds, donc un nouvel endettement à titre onéreux qui compromet davantage encore l'activité de base de l'entreprise.

En général, nos industries jurassiennes vieillissent, l'appareil de production est peu renouvelé et nos produits sont toujours les mêmes. Inutile d'évoquer les évidents problèmes face auxquels nos industriels ont été confrontés dans la décennie passée, dus à la stagnation, voire à la régression des marchés.

Dans ces conditions, les investissements indispensables n'ont pas été pratiqués. Par ailleurs, la forte natalité des années soixante gonfle les effectifs des demandeurs d'emploi au moment même où les techniques de pointe tendent à réduire l'offre de travail pour des raisons de coût et de compétitivité.

Nous devons imaginer ce que suppose l'adaptation technologique des années futures et prendre conscience des engagements financiers qui en découlent.

Une solution confédérale

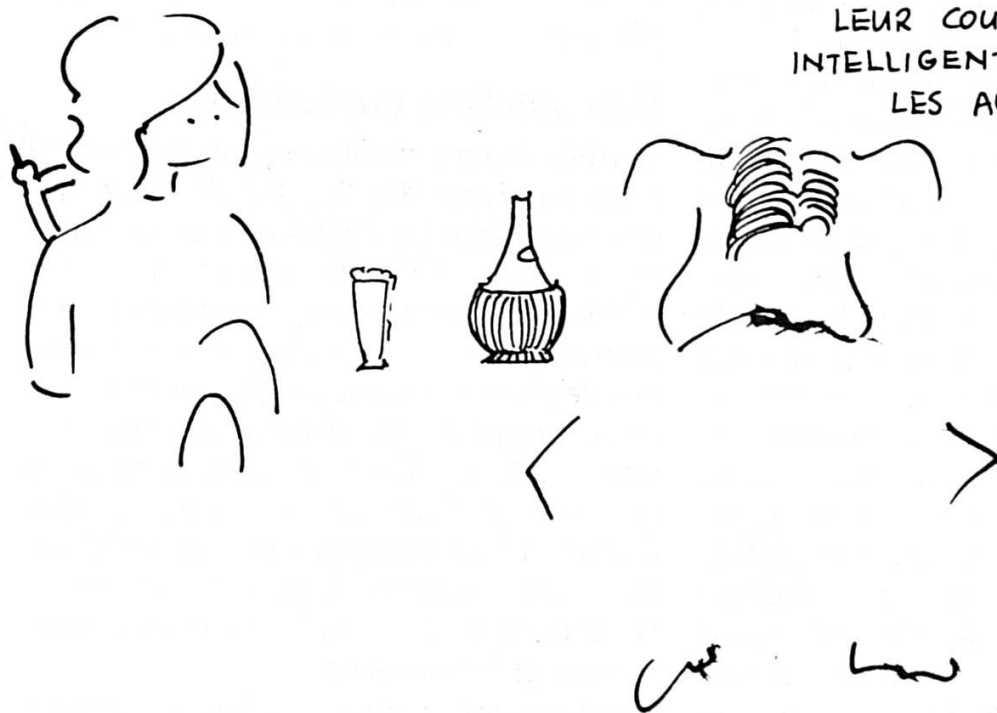
L'arrêté fédéral instituant une aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée, comme la loi sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne constituent une première base de solidarité en faveur des régions concernées. En adoptant les deux programmes d'impulsion des années 1978 et 1982, la Confédération a entrepris de favoriser les processus d'adaptation technologique par un renforcement des mesures tendant à encourager la recherche et à améliorer les connaissances et la formation.

Parallèlement, l'offre des fonds destinés à financer les investissements d'innova-

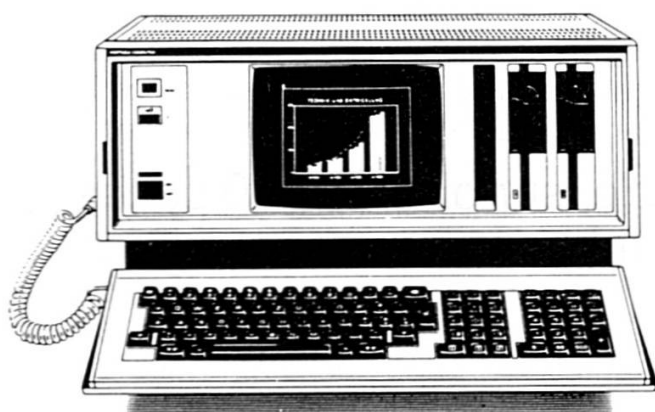
MAIS ENFIN POURQUOI
ILS EN VEULENT PAS ?
C'EST QUOI, TON TRUC ?



UN PROCÉDÉ QUI REND
LEUR COURAGE AUX GENS
INTELLIGENTS ET QUI REND
LES AUTRES INOFFENSIFS.



Les entreprises dynamiques sont nos clients.



BANQUE CANTONALE DE BERNE

**” Mon argent
c’est ma liberté.**

Lintas SBV 6084

J’épargne à la SBS. ”

**Par exemple sur un
compte d’épargne.**



**Société de
Banque Suisse**
Schweizerischer
Bankverein

L'Annuaire des statistiques jurassiennes

paru en 1984

Edité par l'ADIJ, il rassemble, sur plus de 300 pages, près de 100 000 données relatives aux sept districts jurassiens :

- climat ;
- état et mouvements de la population ;
- agriculture, élevage, commerce, industrie, construction ;
- prix, loyers, impôts et revenus ;
- transports ;
- santé ;
- enseignement et formation professionnelle ;
- forces politiques.

L'Annuaire de l'ADIJ met à la portée de tous des données jusqu'ici dispersées, introuvables ou inconnues.

L'Annuaire est en vente au secrétariat de l'ADIJ, rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier, tél. 032 93 41 51.

Son prix est de Fr. 48.– (+ éventuels frais de port).

tion s'est rétrécie par le caractère « risqué » des fonds sollicités, tandis que la demande a nettement augmenté.

Ce sont notamment les petites et moyennes entreprises, particulièrement actives sur le plan de l'innovation, qui en souffrent le plus. De telles difficultés se manifestent aussi lors de la création d'entreprises. En clair, les fonds de démarrage de nouvelles entreprises, s'occupant d'innovation, accusent une trop faible importance par rapport à l'appel de fonds de tiers (banques gagistes, créanciers, financiers).

Par ailleurs, les prêts financiers sont octroyés à titre onéreux, tandis que le capital-risque, au sens d'une participation, est diversement rentabilisé selon la marche de l'entreprise. Cette insécurité explique justement le fait que, dans la situation actuelle, le capital-risque n'intervient que pour des entreprises dont les perspectives sont assurées; donc qui n'en ont pas forcément besoin.

La Confédération propose l'institution d'une garantie contre les risques à l'innovation (GRI) pour les petites et moyennes entreprises et leur donne ainsi une chance de bénéficier des mêmes avantages que leurs grandes soeurs. Toutefois, la Confédération se borne à accorder sa garantie à des sociétés de

capital-risque, à d'autres institutions de financement, ainsi qu'à des sociétés de cautionnement en vue de l'octroi de moyens financiers ou de cautionnement au titre de l'exécution d'un projet d'innovation.

Le Jura est prêt

Contrairement à certaines régions riches qui n'approchent le lancinant problème du chômage que par la théorie, contrairement aux champions de la libre entreprise qui choisissent, au gré de leur appétit, l'aide fédérale qui leur convient – non à la garantie contre les risques à l'innovation et meilleure couverture de la garantie des risques à l'exportation! – le Jura s'ouvrira avec espoir et soulagement aux mesures proposées par la Confédération.

Nous sommes prêts, dans le Jura; nous disposons, aujourd'hui déjà, de structures d'accueil de la garantie contre les risques à l'innovation:

- la société à capital-risque de la Banque cantonale du Jura: Promindus S.A.;
- les institutions de cautionnement;
- les instituts de financement;

Saisissons notre chance au bon moment!

R. S.

La GRI en bref

Principe

La Confédération encourage l'innovation en permettant à de petites ou moyennes entreprises de se procurer plus facilement les moyens financiers nécessaires au développement de produits, procédés ou services à technologie avancée, ainsi qu'à leur introduction sur le marché.

Moyens

L'encouragement est assuré par la garantie contre les risques à l'innovation et des allégements fiscaux.